

Chronique de l'inspection professionnelle

Par Éric Bourdeau, pht

Coordonnateur de l'inspection professionnelle

Mythes et réalités concernant l'inspection professionnelle

(Le premier d'une série de quatre articles)

Le « SOAPIE », tout le monde le sait, est une façon de rendre en images, et surtout en mots, l'analyse que fait le physiothérapeute d'une situation problématique présentée par un client.

Chacune des lettres du mot « SOAPIE » possède une signification particulière qui permet au physiothérapeute d'articuler sa pensée, et à la personne qui le lit d'en suivre le déroulement.

Tout signe ou symptôme éprouvé par le client se traduit par une description faite par celui-ci, ce qui représente des faits **subjectifs** que le physiothérapeute ne peut mesurer ou observer. Tous ces points prennent place sous la lettre « S ». Ce qui est mesurable ou observable est donc **objectif** et se retrouve par conséquent sous la lettre « O ». Puis, dans l'**analyse**, ou dans le « A », figurent la liste des problèmes, le diagnostic physiothérapique ou l'impression clinique. Sous la lettre « P », le physiothérapeute dresse son **plan** de traitement, lequel peut être détaillé ou global. S'il est global, il devra être plus précis dans la feuille de route ou de modalités.

Le « I », quant à lui, signifie **intervention**. On y inscrit quotidiennement ou à chaque visite le traitement donné au client ou le service rendu, peu importe sa nature. Un appel téléphonique au médecin du client peut constituer la seule intervention du jour, mais on l'inscrit tout de même au dossier. Autrement dit, cette partie de la rédaction constitue en quelque sorte la feuille de route qu'elle pourrait même, éventuellement, remplacer.

En dernier lieu, l'**évaluation** de l'efficacité de l'intervention, ou le « E », est la partie la plus importante de la rédaction, car on peut, après sa lecture, se rendre compte de l'évolution de l'état du client. On choisira d'y inscrire les commentaires du client après une modalité ou un traitement ainsi qu'une ou plusieurs données objectives mesurées après une modalité ou un traitement, de façon à en évaluer la pertinence.

La forme « SOAPIE » que prendra une évaluation initiale, un bilan en cours de traitement et un bilan final n'est peut-être pas appropriée pour toutes les situations. Autrement dit, il n'est pas obligatoire de faire une note « SOAPIE » chaque fois que l'on voit un client.

La note d'évolution, qui est aussi parfois appelée note de suivi et qui ne constitue pas un bilan en cours de traitement, peut donc prendre différentes formes. Un « SOIE » ou un « SIE », un « IE » et, à la limite, un « I » peuvent convenir. Il suffit d'user de son jugement, mais il est d'emblée reconnu que, pour une clientèle dont l'état évolue de façon

régulière, le « SOIE » est la forme la plus appropriée. Cependant, il n'est pas nécessaire d'y reprendre tous les points prévus au « S » et au « O »; quelques données suffisent. En somme, il s'agit de choisir des données subjectives et objectives qui permettent de constater l'évolution de l'état du client.